


Stage d'été

Par **cecile13470**, le **06/09/2010** à **01:46**

Je suis nouvelle sur ce forum et suis un peu perdue (j'ai déjà trouver la bonne section pour mettre mon post, un exploit en soi )

Alors je rentre en L2 cette année, le droit me plait beaucoup mais je ne sais toujours pas ce que je vais bien pouvoir faire de ma vie. J'ai cherché un travail pour l'été dernier, ce qui s'est soldé par "non", "non" et "le poste est déjà pourvu" résultat : pas de boulot, pas de sous. J'ai mis tout de même ce temps à profit pour réfléchir à mon futur, et j'ai réalisé que la meilleure façon de me faire une idée sur les métiers que j'ai en tête serait de faire un stage, pendant l'été 2011 (je sais je vois loin, mais quand on cherche un travail sans trouver pendant 4 mois, après, on préfère s'y prendre bien à l'avance).


Je ne connais pas d'avocats, de notaire et encore moins de magistrats. Le piston ne marchera pas pour moi, et avec un cv vierge (en dehors de baby sitting), la tâche n'est pas facile. J'ai de bonnes notions niveau traitement de texte etc, c'est pour cela que j'avais penser à chercher au niveau des postes de secrétaires juridiques, ne serait-ce que pour un mois!

Est ce que vous pourriez me conseiller? Quand devrais-je commencer mes recherches pour optimiser mes chances d'obtenir un stage? Où postuler? Enfin ce genre de choses 

L'insomniac que je suis vous remercie d'avance pour vos réponses (que j'attends de lire avec impatience)

Par **akhela**, le **06/09/2010** à **08:34**

commence à chercher dès novembre 2010 pour l'été 2011, mais ne dit pas que tu cherches en secrétariat juridique (tu te dévalorises et ce n'est de toute façon pas à ta portée car il faut des connaissances en procédure que tu n'as pas en L2 - mais qu'on apprend en BTS secrétariat juridique - en plus, tu fais de la concurrence à ces BTS alors que tu ne vise pas ça du tout), mets dans ton CV que tu as un bon niveau en traitement de texte, que tu as le sens des initiatives, que tu es méthodique et organisé et que tu cherches un stage professionnel pour découvrir la profession (avocat, huissier, notaire ... en France c'est non rémunéré évidemment).

Envois tous les mois des CV à toutes les études à peu près correcte de ton barreau (oui c'est du harcèlement )

Par **cecile13470**, le **06/09/2010** à **17:24**

Merci du conseil. Je suis sur Marseille donc les possibilités ne manquent pas. Vu que mes notes de L1 ne sont pas extraordinaire (S1 : 10,15 et S2 : 10,6) je me suis dit que les stages me permettrait d'avoir un plus pour les master voir plus tard au moment d'entrer sur le marché du travaille.

J'avais penser demander aussi à l'hôpital où travail ma mère s'ils n'avaient pas un service juridique ou quelque chose de ressemblant pour voir comment ça se passe etc.

Je ne crains pas de faire du harcèlement, j'en fait déjà pour me réinscrire à la fac (j'ai déjà galérer l'an dernier et cette année j'ai eu mon 4ème rdv mais à chaque fois il me demande un papier supplémentaire que je n'ai pas sur moi bien évidemment).

Sinon, pour les stages l'été, est ce qu'il y a besoin d'une convention de stage avec la fac ou est ce que c'est juste entre l'employeur et moi?

Par **alex83**, le **06/09/2010** à **18:11**

Salut,

Voilà une tâche difficile... Mais c'est bien que vous y pensiez, c'est déjà une bonne chose. Vous ne connaissez pas d'avocat et de magistrats, peut-être, mais vos chargés de TD ou certains prof, qui sont parfois proches des élèves peuvent peut-être vous donner un coups de pouce. Essayez de voir avec eu en cours d'année, ils ont souvent des contacts intéressants ou sont même parfois déjà avocat ou autre en dehors de leurs cours. Sinon, il y a aussi peut-être la possibilité de demander à l'administration. Nous à la fac, il me semble qu'on a un conseiller pour les stages...

Sinon, il reste effectivement la possibilité de déposer des CV mais de bien gazer sur le lettre

de motivation Image not found or type unknown

Bonne chance pour vos recherches, cela vous laisse du temps !

- EDIT -

J'oubliais, pour les conventions. C'est en triple exemplaires que ça fonctionne : un pour la fac, un pour l'entreprise ou le cabinet qui vous prends et un pour vous (3 parties). C'est assez compliqué d'être synchro là aussi donc prenez-y vous très tôt !

Par **cecile13470**, le **06/09/2010** à **18:20**

D'accord. Pour mes chargés de td cela risque d'être compliqué car ceux de l'an dernier

étaient.. comment dire... sympathiques mais pas vraiment intéressés par les étudiants.

Par rapport aux conventions, même si c'est un stage hors scolarité, je suis obligée de donner des conventions à la fac?



Par **alex83**, le **06/09/2010 à 18:26**


Oui, c'est un "stage conseillé". C'est obligatoire il me semble pour au niveau de l'assurance. 

Et puis ça formalise et officialise d'une certaine manière le stage 

Par **cecile13470**, le **06/09/2010 à 18:39**

:)

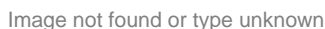
Ah d'accord merci. Ça m'arrange pas trop mais bon tant pis  j'irais me battre à 

nouveau contre l'administration de la fac pour obtenir des conventions de stage... hourra 

Par **alex83**, le **06/09/2010 à 18:42**

Hé oui... Moi je me suis battu cet été pour récupérer ces satané convention. Déjà que c'est dur à trouver en plus ils nous mettraient presque des bâtons dans les roues... Mais enfin, il faut s'obstiner et réussir à mettre tout ça en ordre, c'est mieux.

:))



Par **cecile13470**, le **06/09/2010 à 18:54**

Mais le pire, c'est qu'ils nous rabâchent toute l'année de faire des stages, que ça ne peut être que bénéfique, mais ce n'est pas pour autant qu'ils nous aident...


Par **Stigma**, le **07/09/2010 à 00:29**

Les conventions de stage sont obligatoires... mais vu la complexité du truc, j'ai fait mes 3 stages de manière totalement informelle, et ça n'a dérangé personne. Les avocats chez qui j'ai travaillé m'ont simplement rédigé une attestation de fin de stage (agrémentées de quelques compliments - si le stage s'est bien passé, ça peut toujours être utile de le suggérer à ton maître de stage, ça peut servir de lettre de recommandation pour tes dossiers ultérieurs). C'est super de penser à suivre un stage dès maintenant. Je te conseillerais peut-être, vu ton niveau d'études, de ne pas trop en demander : 3 semaines de stage, c'est bien. Au-delà, tu risques de tourner un peu en rond (tu n'as -et c'est normal- pas les connaissances pour être déjà très utile à ton maître de stage) et d'effrayer ton maître de stage. Précise que c'est un stage de découverte que tu veux suivre (ça ne change rien dans les faits mais ça paraît plus soft : c'est juste un "premier stage" plus court). Je te conseille d'éviter les avocats d'affaires dans la mesure où ils passent généralement plus de temps dans leur cabinet qu'en dehors... ça sera pour dans un ou deux ans ! En revanche, il y a matière à découvrir avec un Avocat en droit pénal (qui prendra plaisir à te trimpler de plaidoirie en plaidoirie, à te faire visiter le dépôt, à te faire assister à un entretien avec un client...) ou un Avocat en droit social (qui plaident également beaucoup et, de fait, bénéficient à leur grand dam de pas mal de temps libre pour faire découvrir des choses à leurs stagiaires). Ou encore, puisque les RH semblent t'intéresser, dans un service RH ou une boîte d'audit RH !


Enfin, puisque tu es à l'UPCAM, tu dois savoir que la BU met à notre disposition un paquet d'outils juridiques en ligne (Lamyline, Jurisclasseur-Jurisdata, Dalloz, etc.) : ça peut être sympa d'y jeter un oeil, d'apprendre à s'en servir (c'est assez facile) et de préciser dans ton CV et ta lettre de motiv que tu sais t'en servir et que tu possèdes un accès distant à ces services : ton maître de stage te fera peut-être rechercher des solutions ou des jurisprudences (et il est toujours sympa d'avoir avec soi quelqu'un qui a accès à Jurisdata) ! Bonne chance dans ton (excellente) initiative !


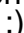
Par **cecile13470**, le **07/09/2010** à **01:00**

Concernant l'UPCAM j'avais un choix à faire entre stage de trois semaines (qui ne me semblait pas vraiment opportun de faire en cours d'année de L1) et ce qu'ils appellent "méthodologie documentaire" ou une chargée de td nous apprenaient à nous servir de tous les outils disponibles et qui m'a sûrement permis de réussir des préparations de td de droit civil. Je gère assez bien ce truc en tout cas et je n'avais pas penser à le mettre dans mon cv

alors merci du conseil!!!!!! 

C'est vrai que les stages court de trois semaines seraient bien, je pourrais en faire deux dans l'été et ça me permettrait quand même de me reposer de l'année.

Merci pour toutes les réponses en tout cas!! J'étais dans une sorte de flou artistique total et maintenant je suis un peu plus éclairée, il ne me reste plus qu'à trouver une âme généreuse 

qui acceptera de me prendre en stage  j'irais déposer des cv un peu partout dans 

l'espoir d'une réponse positive 

Par **juliette**, le **02/12/2010** à **14:11**

Les stages en juridiction ont la réputation d'être plus faciles à obtenir.